

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 21 janvier à 19h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BAÏADA, BADO, M. CAM, M GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. MERIC

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/01/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'afin d'aider au lancement du service animation et communication, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'agent d'animation, à temps complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 15 février 2021 au 15 février 2022

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 15/02/2021 au 15/02/2022	1	Adjoint d'animation	Agent d'animation	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut de référence du 1^{er} échelon du grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING